



LES SALELLES - COMMUNE

Séance du 20 mars 2026

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 16/03/2026

vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Suzanne BADAROUX

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne BADAROUX, Alessandro BOVE, Christine BOYER, Michel DUPUY, Pierre BONNEFILLE, Claire CONTASTIN, Lucien ROLAND, Muriel BROCHIER, Vincent BADAROUX, Lise MALZAC, Damien ALBOUY

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Pierre BONNEFILLE

Objet: Fixation du nombre de postes d'adjoints - DE_2026_017

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte onze membres ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de deux postes d'adjoints.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance

Le président de séance

Pierre BONNEFILLE

Suzanne BADAROUX



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le
Et Publication le